

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 14 (1941)

Heft: 10-11

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

annonces et renseignements commerciaux • nouvelles et communiqués divers • documentation

S.A.L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehfous, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hœchel, Ed. Wiedmer, Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Quétant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux 11556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

A.D.E.A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 — Adresser la correspondance au président — Chèques postaux 14624

Local :	Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.		
Président :	M. René Lachenal, 25, av. du Devin-du-Village	Tél. bureau 4 50 37	Tél. partic. —
Vice-président :	M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire :	M. Pierre Du Bochet, Petit-Port, Vésenaz	—	—
Vice-secrétaire :	M. Edouard Gollion, 110b, rue de Carouge	—	—
Trésorier :	M. William Buttex, Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation professionn. :	M. André Tomiloff, 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin spect. popul. :	M. Paul Amey, 5, rue de Carouge	4 82 00	—

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Déléamont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieusseux, Genève.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Emile Bovey, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugi, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Bibliographie

L'Almanach végétarien et naturiste suisse « Force et Santé », 1942, vient de paraître. Il est consacré, comme toujours, à l'hygiène alimentaire. Les restrictions alimentaires et la nécessité de faire plusieurs repas sans viande par semaine, obligent toutes les familles de notre pays à préparer des menus d'une valeur nutritive certaine, sans l'appoint d'aliments carnés. L'Almanach végétarien contient plus de cent recettes excellentes et scientifiquement étudiées. Il contient quatre-vingt-quatre menus complets et des textes rédactionnels de grand intérêt, parmi les auteurs desquels nous relevons les noms suivants :

MM. Jaques-Dalcroze, Dr H. Duprat, Dr A. Nebel, Dr Ch. Pahud, Dr G. Menkes, J. Martin, Mme L. Martin.

1 fr. Editions P.-F. Perret-Gentil, Genève. 80 pages, format 17 x 24 cm. (Communiqué.)

« Bulletin de l'Office international de l'Hygiène publique », 1941.

Mesures législatives concernant l'habitation en Allemagne.

Circulaire ministérielle du 29 août 1940, relative à l'habitat rural. (Reichs-Gesundheitsbl., 1940, N° 45.)

Dans le cadre des mesures destinées à favoriser la santé et la stabilité du paysan allemand, l'habitat rural se présente avec une particulière importance. C'est en vue des tâches considérables auxquelles devra suffire la construction à la campagne en général et, en particulier, pour le relèvement des bâtiments détruits du fait de la guerre, ainsi qu'aux fins de la politique de reconstitution du paysan allemand, que les directives de base suivantes ont été établies.

Toutes constructions nouvelles, toutes modifications ou additions à des constructions anciennes devront répondre aux exigences présentes et futures auxquelles l'agriculture devra faire face.

Le retour à des tendances saines et rationnelles pour la construction au village devra s'effectuer sur la base du maintien des fermes et agglomérations rurales dans des conditions bien appropriées correspondant à l'ambiance locale et au caractère paysan. Les bonnes vieilles habitudes traditionnelles seront à cet égard développées dans un esprit créateur en les adaptant aux besoins modernes. La plus grande attention devra être apportée à la création d'habitats suffisantes et saines. Comme point de départ pour la satisfaction des besoins de la population rurale, on peut admettre qu'une habitation destinée à une famille paysanne doit comprendre au minimum :

Une salle d'habitation, d'environ 20 à 25 m² de superficie ; une cuisine à usage également de salle à manger ou office, environ 25 à 28 m² ; une chambre à coucher des parents, environ 20 m² ; deux chambres à coucher pour enfants, chacune d'environ 14 à 18 m² ; pièce pour aide ou femme de service, environ 12 m² ; chambre de valet, environ 12 m² ; entrée spacieuse, au moins 12 m² ; bain et douche (dans la partie servant à l'habitation) ; fumoir, environ 1 m. 50 à 3 m² ; resserre à provisions ou garde-manger, environ 6 m² ; caves ; chambre de réfrigération pour le lait, environ 3 à 6 m² ; cabinet d'aisances ; pièce annexe.

La situation des divers locaux les uns par rapport aux autres sera telle qu'elle facilite le travail dans le ménage paysan. En particulier la disposition et l'aménagement de la salle-cuisine devront être prévus de manière à fournir à la ménagère toutes les commodités possibles.

On s'efforcera de pourvoir toutes les fermes et habitations rurales d'eau de bonne qualité, de chauffage et de courant électrique. Il sera tenu compte à cet égard des conseils du Comité technique du Reich pour l'agriculture.

Une attention spéciale sera donnée à la protection des locaux d'habitation contre la montée de l'humidité du sol, à leur bon éclairage, à leur aération.

Il résulte d'études récentes que de nombreuses maladies atteignant la population rurale proviennent de locaux d'habitation malsains — même dans des constructions relativement neuves. Il conviendra de veiller davantage à ce que ces locaux soient disposés, aussi en ce qui concerne leur situation (orientation et régime d'aération), d'une manière hygiénique.

Importance, dans une politique rationnelle du logement rural, des dépendances et locaux d'exploitation, lesquels devront être envisagés à la fois du point de vue de l'hygiène et de celui des facilités de travail. On améliorera les étables, on créera des fosses fixes à fumier, etc. Mention d'une brochure éditée et distribuée gratuitement par le ministère sous le titre : « Etables saines — Bêtes saines ».

Dans le cadre de la politique de reconstitution du paysan allemand, l'Etat subventionnera la construction de fermes et d'habitats pour ouvriers agricoles.

Les villages nouveaux devront répondre aux concepts du national-socialisme. On tiendra compte des nécessités modernes de la circulation : le village ne s'étendra pas, comme

(Suite à la page 170.)